

Bonne rentrée scolaire!



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

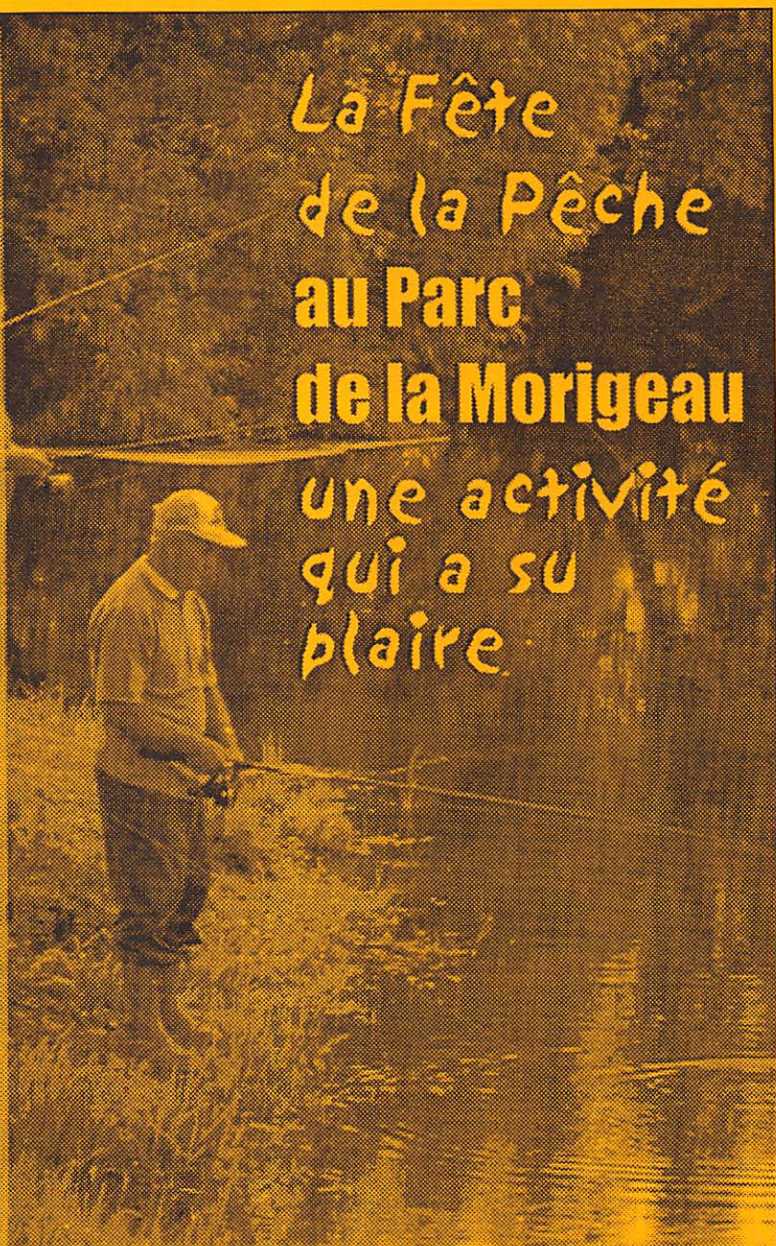


Vol. 9 n° 8 septembre 2002

SOMMAIRE

Les enfants qui débute l'école.....	7
Quand la foudre frappe.....	8
Les orteils du Sud.....	9
Activité Club Âge d'Or.....	11
Bibliothèque du Rocher.....	11
Chronique Pastorale.....	12
Les petits débrouillards.....	13
Calendrier.....	14
L'Écho municipal.....	15-38
Course d'accélération.....	39
Programme des Fermières.....	40
Recette des fermières.....	40
Les petites annonces.....	41
Chroniques santé.....	41

La Fête
de la Pêche
au Parc
de la Morigeau
une activité
qui a su
plaire



septembre

2002



C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé,
Claudette Boulet

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Journal réalisé
bénévolement
par une association
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	248-1518
Feu	911
Municipalité	259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



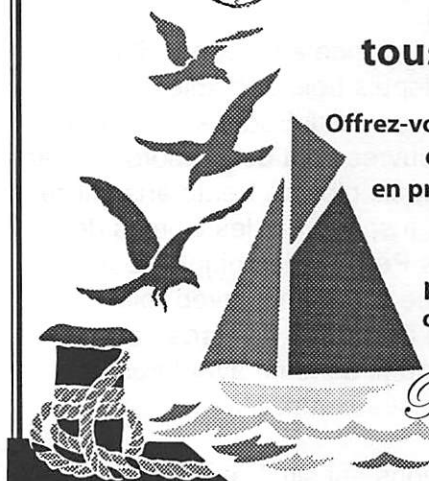
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

Le Café du Havre

Ouvert!

tous les jours



Offrez-vous quelques heures
de vacances
en profitant de notre
terrasse...

pour l'apéro
ou le repas...

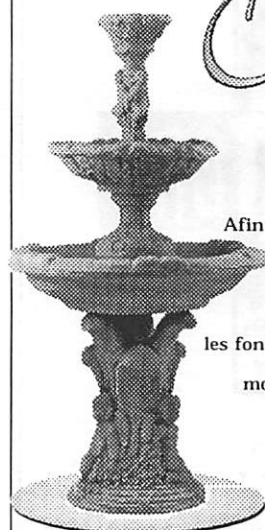
Bienvenue!

Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS



Afin de compléter votre aménagement paysager
rnebec Décor vous offre une variété
d'ornements de parterre telles:
les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs
modèles de différentes grandeurs qui sauront
agrémenter votre décor.

Venez nous voir!

Pres de la sortie 369
de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H



TERRASSEMENTS

Joncher

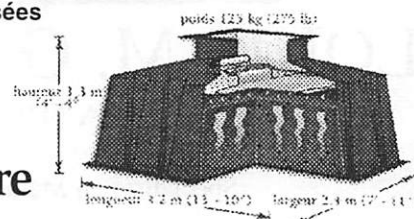
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
 - ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
 - ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION
- De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE



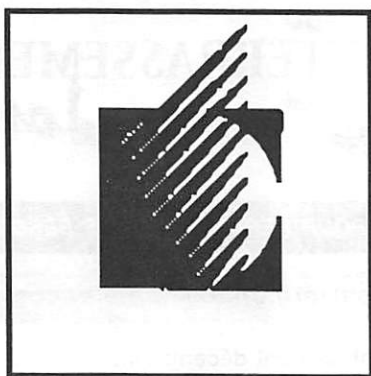
Exposition de céramique de Céline Lepage au Centre des migrations

Le Centre des migrations présente jusqu'au 22 septembre une exposition de céramiques de Céline Lepage. Ses pièces, en faïence, sont toutes uniques, façonnées et peintes à la main. On retrouve une série de petits pots, bols, assiettes, théières et autres objets usuels.

Céline Lepage, céramiste née à Québec, vit à Saint-Jean-Port-Joli depuis trois ans. Elle a débuté sa formation à l'atelier de Jordi Bonet en banlieue de Montréal, et ses œuvres sont donc abordées par la sculpture. Elle a depuis plus de trente ans utilisé l'oie dans ses pièces. Inspirée par les Contes de la mère l'oye de Charles Perrault, les objets possèdent cette touche reliée à l'enfance avec l'oie domestique dans des aventures diverses : accompagnée de ses amis au fil de leurs aventures, le lapin, le singe et les oiseaux font partie de son univers créatif.

Le Centre des migrations est situé au 53 du Bassin Nord à Montmagny.

Il est ouvert de 9 h 30 à 17 h du lundi au vendredi et de 10 h à 17 h les samedis et dimanches.



LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing

Parainnage d'entreprises

Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0

Tél.: 418 259 2616

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

ASSURANCE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



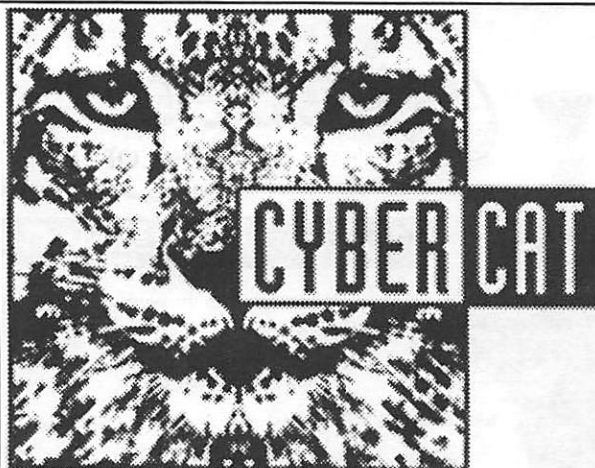
Judith Rémillard
c.a.d.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616



plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole lajoie inc
Tél.: 884-3124
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



**Vous oubliez
les tirages
de 10 millions?**
Parfait.
Abonnez-vous!

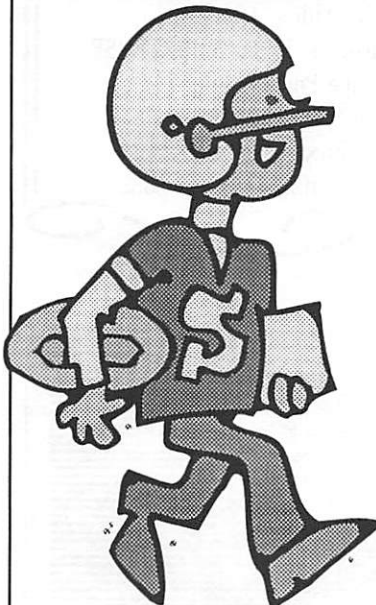
Lotomatique, la solution parfaite à vos tracas. Finies les oubliés, la vérification de vos numéros, les tirages manqués, les billets égarés et vous recevez même les lots gagnés par le poste! Lotomatique s'occupe de tout. De plus, vous contribuez à une belle œuvre car Lotomatique vient en aide à des organismes communautaires.

LOTOMATIQUE
1 800 361-8095

Si vous n'avez plus le contrôle sur le jeu... **MISE SUR TOI**
1 866 505-JEUX

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie



C'est la rentrée!

Pour la collation ou la récréation votre dépanneur peut combler vos besoins...

Venez voir!

L'été s'envole déjà!
Les jeunes se sont bien amusés au terrain de jeux, à la piscine et à la balle!
Merci aux moniteurs, monitrices et aux entraîneurs bénévoles pour leur dévouement.
Grâce à vous, les jeunes ont passé un bel été

Agent autorisé de la SAQ



Des nouveautés... toujours...
...pour mieux vous servir!

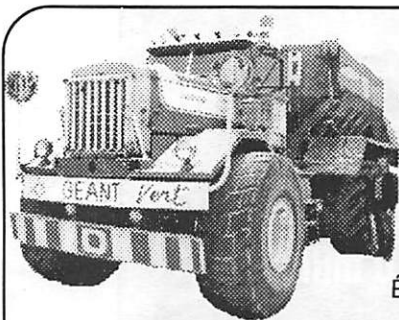
Vins... Bouffe... Films... et plus encore...

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi : 6h30 à 23h
Samedi : 7h30 à 23h
Dimanche : 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408



CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

259-2447



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

la nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer

Licence RBQ
8000-1316-58

Tél. et Fax: **259-2628**

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



LUC SAUVAGEAU
MILLEN FORTIN
DANY ST-PIERRE
JEAN MORIN

-Électronique industrielle
-Mécanique industrielle
-Contrôle et automatisation
-Service d'urgence 24 heures

11, 4^e rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) G0R 3A0

(418)266-1310 (418)266-1309 (418)575-9933 1-877-582-6124

La formation à distance. Échéance : aucune

Des milliers de personnes décident d'étudier à distance. Pourquoi? Parce qu'il y a mille raisons de ne pouvoir fréquenter une école, mais surtout parce qu'il y a mille raisons d'étudier. Grâce à la formation à distance, il est possible de suivre des cours et des programmes d'études au secondaire, au collégial et à l'université.

Ces cours et ces programmes sont accessibles quelle que soit la façon dont notre vie quotidienne est organisée et quel que soit notre lieu de résidence.

La formation à distance permet à chacun d'étudier à son rythme, aux heures qui lui conviennent, et ce, sans quitter la maison.

C'était une chronique de Communication-Québec 1-800-363-1363.



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401



Enfant qui débute l'école.

Voici deux suggestions pour ceux et celles dont l'enfant fréquentera l'école pour la première fois cette année.

Faire avec l'enfant, à quelques reprises, le trajet à pied du domicile à l'école ou à l'arrêt d'autobus.

Regrouper, lorsque cela est possible, plusieurs enfants du quartier qui commencent l'école, chacun sera ainsi plus rassuré de constater qu'il n'est pas seul à affronter la même situation.

Ces quelques précautions rassureront l'enfant et lui permettront de vivre positivement cette nouvelle expérience.

C'était une chronique de Communication-Québec 1-800-363-1363.

C'EST LE TEMPS DES RÉCOLTES!

C'est aussi l'occasion de profiter de nos spéciaux automnaux !



À nos succursales de la S.C.A. Rivière-du-Sud

Saint-François 259-7715
Berthier 259-7718
La Durantaye 884-2802

Vaste choix d'articles pour la saison.

Produits pour l'auto, outillage pour le terrain, engrais, etc.



Quand la foudre frappe

Mille mercis!!!

Le 13 juillet dernier, la foudre frappait notre maison. Lors de cet événement, plusieurs personnes ont manifesté leur solidarité. Nous voulons signaler en premier lieu ceux :

- qui ont été plus rapides que le système d'alarme pour nous signaler la présence de fumée importante, visible à l'extérieur, mais qui ne s'était pas encore vraiment manifestée à l'intérieur

- Monsieur Claude Boissonnault, qui a eu la présence d'esprit de monter sur le toit avec les extincteurs et qui de cette façon a maintenu les flammes en respect jusqu'à l'arrivée des pompiers.

- Les pompiers qui ont fait un travail efficace.

- Les voisins et les parents qui sont venus prêter main-forte et qui ont permis que bien des meubles et beaucoup d'autres vêtements et objets soient épargnés de l'eau.

- Merci enfin à Jeannette et Alfred Boulet qui nous ont accueillis chez eux d'abord et qui nous hébergent maintenant au 564 chemin de la Rivière-du-Sud, pendant les réparations majeures que doit subir la maison.

Dans des moments comme ceux que nous vivons présentement, il fait bon de sentir la charité agissante de ceux qui nous entourent.

Un merci chaleureux à vous tous.
Lucille Kirouac et Jacques Boulet

Weed Man®

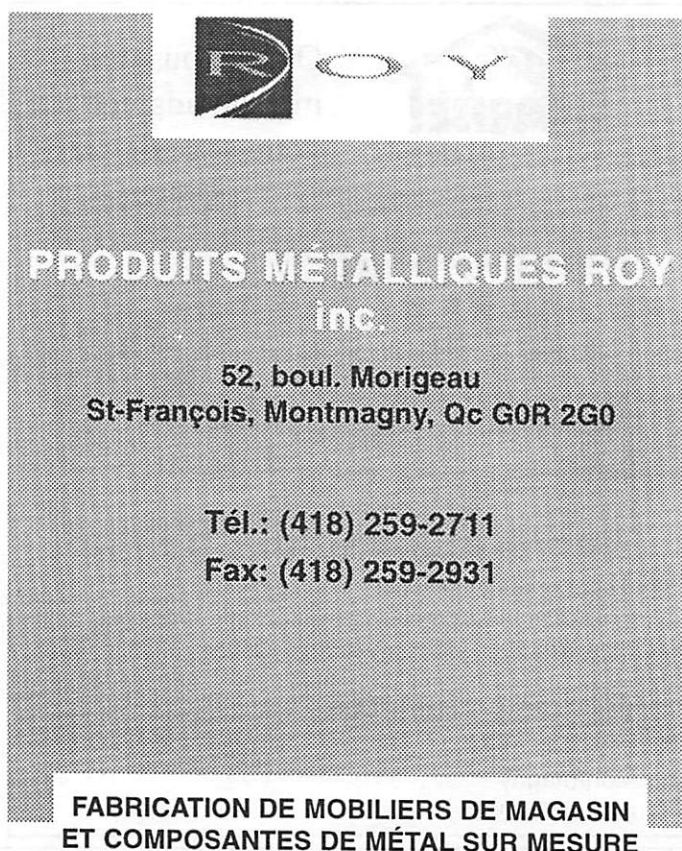
NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0



Salon
Karo
Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418-259-7117



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY Inc.
52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0
Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931
FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

2002 l'année internationale de la montagne Chaudière-Appalaches

Les orteils du Sud, Club de marche en montagne

Il n'y a que des avantages à marcher avec Les Orteils du Sud. Pas de moustique, une température confortable, des couleurs énergisantes, du monde sympathique, on découvre des sites de randonnée, on avance à son rythme, adhésion gratuite au club, frais d'essence partagés en covoiturage et surtout... la liberté d'être là.

Qu'on soit 15, 25 ou seulement 3 au point de rencontre, on part pareil! Les sorties se font le samedi, reportées au dimanche en cas de pluie. Une confirmation de l'activité est entendue sur répondeur au 418-259-2027 une heure avant le départ. Le site web des Orteils du Sud fournit beaucoup d'information, mais en composant ce même numéro de téléphone, vous aurez aussi des réponses à vos questions.

Le Parc Morigeau, à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, accueille les gens pour le départ vers les sites proposés. Pour s'y rendre : autoroute 20, sortie 364, direction St-François, passez les deux arrêts, avancez au bout de la rue de l'Étang. Pour les sorties 7 et 8, un deuxième point de rencontre se situe sur le stationnement du Canadian Tire à Lévis : Autoroute 20, Sortie 325 nord Lévis Centre-ville, Route 173 nord (Route Kennedy), coin Étienne-Dallaire et Kennedy. Il faut aviser de votre présence à ce point de départ.

Programme 2002 - l'année de la montagne

(F) Facile (I) Intermédiaire (D) Difficile

Sortie no 1: Samedi le 02-09-07 Départ: 9 h 00

Site visité: Centre de plein air de Ste-Apolline, No 9 Parc régional des Appalaches

Commentaires: 3\$ stationnement, 14 km (F) Chien permis

Sortie no 2: Le 02-09-14 Départ: 6 h 00, Retour 19 h

Site visité: Ile verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Rivière-du-Loup, Réservation 898-2843 VISA.

Commentaires: 10\$ traversier, 6\$ circuit touristique, chien en laisse permis, 20 km (F)

Sortie no 3: Le 02-09-21 Départ: 9 h 00

Site visité: montagne à Coton, St-Pascal Kamouraska, Montagne du Collège Ste-Anne, La Pocatière.

Commentaires: Gratuit, 1,6 km (I) 150 m, chien permis. Gratuit, 10 km (I) 150 m, chien permis

Sortie no 4: Le 02-09-28 Départ: 9 h 00

Site visité: Centre coopératif de plein air d'Ixworth, nos 4, 5, 6 et 7 La Pocatière (Kamouraska)

Commentaires: Gratuit, 13 km, 300 m (I) (D)

Sortie no 5: Le 02-10-05 Départ: 8 h 00

Site visité: Centre Pointe-Sèche, St-André Kamouraska Commentaires: 5\$, chien en laisse, 15 km (D)

Sortie no 6: Le 02-10-12 Départ: 6 h 00

Site visité: Parc Le Bic, Bas St-Laurent, Les Murailles, Le Pic Champlain. Comm.: 3,50\$, 15 km, 225 m (D)

Sortie no 7: Le 02-10-19 Départ: 6 h 00

Site visité: Mont du Lac à l'Empêche, Mont Dufour, Parc des Grands Jardins, Charlevoix

6\$ Stationnement, 20 km, 300 m (I), chien en laisse permis

Sortie no 8: Le 02-10-26 Départ: 6 h 00

Site visité: Mont Mégantic, Sentiers des trois sommets, Parc du Mont-Mégantic, 3,50\$, 17 km, 475 m (D)



RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Ultramar

En forêt, rapporter ses déchets avec soi.

Au cours d'une randonnée en forêt, il est important de rapporter avec soi les contenants et les emballages de nourriture. Actuellement, on retrouve sur le marché beaucoup d'emballages en aluminium et en matière synthétique. Ajoutés aux boîtes de conserve et aux canettes, ces déchets, si on les laisse derrière soi, sont autant de traces qui dégradent l'environnement. Rapporter ses déchets avec soi constitue encore la meilleure façon de protéger l'environnement. C'était une chronique de Communication-Québec 1-800-363-1363.

La colocation.

Dans le but de réduire les frais, tout en ayant la possibilité d'occuper un plus grand logement, plusieurs étudiants louent ensemble un logement et deviennent signataires d'un même bail; il s'agit d'une colocation. Des situations délicates, imprévisibles et parfois complexes peuvent survenir en cours d'année entre les colocataires et avec le propriétaire.

Pour y voir plus clair en termes de responsabilités partagées, la Régie du logement a publié une fiche conseil sur la colocation. Elle est gratuite, il s'agit de la demander!

C'était une chronique de Communication-Québec 1-800-363-1363.

Bonjour

Les activités du Club de l'Âge d'Or de Saint-François reprendront mercredi le 11 septembre 2002 à 1 h 30.

Bienvenue à tous!



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

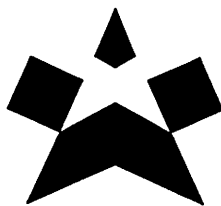
• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Vente et adm.: **418-259-7721**
Fax: **418-259-7725**

Québec: **1-800-463-7022**
Ontario et Maritimes: **1-800-463-7050**



MORIGEAU • LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Moriveau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Congé de la fête du Travail.

La fête du Travail représente, pour la majorité des gens, le dernier grand congé de la période estivale. Célébrée cette année le lundi 2 septembre, cette fête doit être fériée, chômée et payée! Le salaire ne peut être réduit à cette occasion. Un ensemble de règles portant sur les indemnités et congés compensatoires prévus à cette occasion ont été adoptées à l'intérieur de la Loi sur les normes du travail. Pour obtenir plus de renseignements ou porter plainte, il faut s'adresser au bureau régional de la Commission des normes du travail. C'était une chronique de:
Communication-Québec 1-800-363-1363.

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

Bibliothèque du Rocher

À Noter :

La bibliothèque sera fermée le 2 septembre, Fête du travail.

Rotation

Dès la mi-septembre, il y aura une rotation de volumes et cassettes. Vous aurez donc à votre disposition environ 500 nouveaux biens.

Les vacances sont terminées et les activités régulières sont reprises à la bibliothèque. N'hésitez pas à venir utiliser les services qui sont à votre disposition : Internet - Photocopies - Prêt de volumes, cassettes et CD

Bienvenue à tous

Diane Gendron



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com



Chronique pastorale

Avec septembre, les activités pastorales reprennent normalement. Comme il n'y aura plus de pastorale dans les écoles, diverses formations vous seront offertes selon l'âge de vos jeunes. Vous aurez à choisir votre ressourcement.

Cours : technique en pastorale

Vous croyez en Dieu! vous avez la foi! mais parfois les mots vous manquent pour en parler avec vos enfants ou vos petits-enfants. Vous désirez un ressourcement personnel? et vous avez au moins 20 ans..

Les cours de la Technique en pastorale sont pour vous. Les parents qui ont de jeunes enfants, peu importe leur scolarité, seront privilégiés.

Rencontre d'information et de planification avec le responsable de Québec : mercredi, le 28 août, à la sacristie de Saint-Pierre, à 19 h 30. (C'est là que nous fixerons le soir et l'endroit des cours).

Ces cours sont offerts aux 3 paroisses du secteur : St-François, St-Pierre et Berthier.

Pour plus d'information et inscription, contacter Marie-Paule (248-5668).

Confirmation

Date à retenir pour les parents qui ont inscrit leur enfant à la confirmation : 10 septembre, à 19 h 00 à la sacristie de l'église (parents et enfants).

La rentrée scolaire

Nos jeunes ont déjà repris les activités scolaires. Après des vacances bien méritées, nous leur souhaitons de l'enthousiasme au travail et du succès dans toute leur formation. L'éducation, c'est un travail de collaboration entre la famille, l'école et la paroisse. Bonne chance, nous sommes là pour vous accompagner!

Bénédiction des sacs d'école

Au début de septembre, lors d'une messe du dimanche, les jeunes seront invités à venir faire bénir leur sac d'école afin que le Seigneur les soutienne tout au cours de l'année.

Rencontre pour les parents qui ont des ados

Date : mercredi, le 18 septembre 2002

Endroit : restaurant Arrêt-Stop

Heure : 19 h 30

Thème : Psychologie de l'adolescence et échange d'expériences.

Animation : Marie-Paule Bélanger

Déjeuner-causerie

Date : mardi, le 10 septembre Heure : 9 h à 10 h 30

Endroit : Restaurant Arrêt-Stop de Saint-François

Animation : Marie-Paule Bélanger

Messe spéciale pour les jeunes

Le 2e dimanche de chaque mois, les jeunes seront invités à vivre la première partie de la messe à la sacristie. Merci aux parents qui ont accepté d'animer ces rencontres! Surveillez le feuillet paroissial.

L'équipe pastorale

Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

• meubles

• murs

• stores

Décapage

Cirage

Etc.

ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0

TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

AUTOPRO

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE

tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

☛ Service de «Frame master»

☛ Voitures de courtoisie

☛ Installation de pare-brise

☛ Estimation gratuite

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

LES DÉBROUILLARDS

Aventures en génie et en sciences

Viens faire des découvertes et t'amuser en réalisant des expériences géniales et des projets étonnants au camp de jour d'été Aventures en génie et en sciences!

<http://www.genie.uottawa.ca/adventures/frames.html>

Aventures en sciences et technologie

Ce site contient une foule de projets des camps YES-VACC, des biographies de scientifiques canadiens, et beaucoup d'autres informations à propos des sciences et de la technologie. Tu n'as qu'à choisir le sujet que tu veux étudier, et c'est parti!

<http://collections.ic.gc.ca/science/francais/index.html>

Yesmag

Répertoire de camps scientifiques et technologiques pour les jeunes (la plupart en anglais)

<http://www.yesmag.bc.ca/s4kids/yesvacc.html>

Génie trucs

Le camp de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

<http://www.uqtr.quebec.ca/genitrucs/index2.html>

Folie technique

Le camp scientifique de l'École Polytechnique de Montréal.

<http://www.folietechnique.qc.ca/>

Dix-15...sciences et techniques

Des articles réalisés par des élèves sur des thèmes scientifiques très divers. Site d'actualité scientifique pour les jeunes.

<http://www.10-15.com/sciences/>

Science à gogo

Pour apprendre les sciences en s'amusant. Ce magazine délivre chaque jour des informations sur des sujets divers et variés : astronomie, biologie, médecine... Des jeux agrémentent les articles.

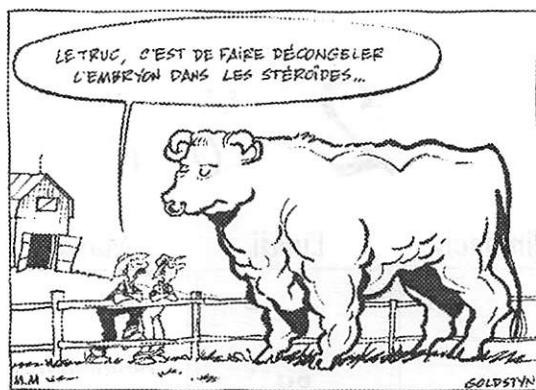
<http://www.scienceagogo.com/>

Qu'est-ce que la maladie du hamburger ?

C'est une forme d'intoxication alimentaire (un empoisonnement) associée à la viande hachée. Comme cette viande est beaucoup utilisée dans les hamburgers, on a donné ce nom à la maladie. Qui est le responsable ? Une bactérie appelée *Escherichia coli*

Cette bactérie est présente en très grand nombre dans l'intestin des animaux. Or, il arrive que les carcasses de viande soient contaminées par de telles bactéries lors de l'abattage. La viande alors mise sur le marché est aussi contaminée. Dans le cas d'un steak ou d'une côtelette, les bactéries se trouveront sur les surfaces externes. Il suffit alors de bien cuire ces surfaces pour détruire les bactéries (on peut manger ces viandes saignantes sans danger).

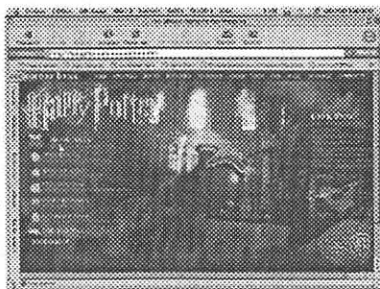
Et la viande hachée ? En hachant une pièce de viande contaminée en surface, on répand les bactéries. Celles-ci se trouvent alors mélangées à la masse de viande et elles s'y multiplient. Pour éviter l'intoxication, il n'y a qu'une solution : bien faire cuire la viande hachée sur toute son épaisseur.



Grenouille.com



Inscris-toi à l'école des sorciers...
<http://harrypotter.warnerbros.com>



Après l'école

Des quiz qui font gagner des prix, des reportages, des entrevues et des forums.
<http://www.apreslecole.com/>

Hachette junior

Des tonnes de ressources pour trouver des sites rigolos, pour apprendre en t'amusant ou pour t'aider dans tes recherches.
<http://www.club-internet.fr/selection/junior/>

Sssplash !

Des jeux, des sites de références pour les jeunes, des actualités, un lieu de correspondance et de discussion et où tu peux poser des questions.
<http://www.sssplash.fr/>

Mômes/Premiers pas sur internet

Pour tous les enfants désireux de découvrir internet. On peut parler en direct, correspondre, lire les histoires, faire du coloriage, participer au journal, consulter le dictionnaire et bien plus encore...
<http://www.momes.net/>

L'Escale

Site éducatif pour les jeunes de 4 à 15 ans.
<http://www.lescale.net/>

Kazibao

C'est un site super cool où tu peux chatter et te faire des tas d'amis. Tu peux même accumuler du « kash » pour gagner des cadeaux! Nouveautés à chaque semaine!
<http://www.kazibao.net/francais/>

Webbyz

Dictionnaire visuel, documents sur la terre (les animaux, l'histoire, la géographie etc.) Compréhension, un dictionnaire sur la micro-informatique et un quiz sur les sciences.
<http://www.webbyz.com/web/index.shtml>

Takatrouver

Takatrouver, un annuaire éducatif conçu pour les 7 à 12 ans. Un vaste répertoire, un moteur de recherche et même des blagues t'y attendent.
<http://www.takatrouver.net/index.php>

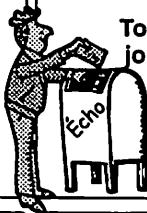
Les Débrouillards

L'incontournable magazine drôlement scientifique!
<http://www.lesdebrouillards.qc.ca>

Bonne
Rentrée!



2 SEPTEMBRE 0 0 2 AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 FÊTE DU TRAVAIL 	3 Réunion du Conseil 	4	5	6	7
8	9 	10	11	12 	13	14
15	16 	17  Réunion du Comité d'embellissement	18	19	20	21
22	23 	24	25	26	27	28
29	30 					
	 <i>Fleuriste Demontmagny Inc.</i> Monique Gaudreau, propriétaire 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8 NOUVELLE ADRESSE → * FLEURISTE * BOUTIQUE DÉCORATION * SERRES ET CULTURE-JARDIN 248-0117 / 1-800-463-0117					

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par lavis spécial à chacun et tenue le mardi 2 juillet 2002, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, madame Mariette Pelletier, messieurs Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Auguste Boulet arrive à la séance à 20 h 07.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3
JUIN 2002**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 juin 2002 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 juin 2002 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES DE JUILLET 2002

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Remboursement activités Loisirs	12,60
Pagenet du Canada, location téléavertisseur	371,70
Ass. Vie Desjardins-Laurentienne	1 817,38
FQM, inscription soirée information barrages	120,00
Blocs de béton Montmagny, béton (Site institutionnel)	3 099,93
Mun. Berthier-sur-Mer, redistribution dépôt devis collecte sélective	60,00
Mun. St-Pierre, redistribution dépôt devis collecte sélective	60,00
Hydro-Québec, éclairage public mai	627,42
Soc. Canadienne des Postes, envoi lettres recommandées	22,91
Claude Morin, remb. frais déplacement	216,00
Station Service 364, essence	96,69

Telus, service bureau, garage, Internet.	414,83
Équipement Sigma inc., pièce niveleuse	37,86
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires (piscine).	50,04
Ministre Revenu Québec, remise de juin 2002	4 599,57
Revenu Canada, remise de juin 2002	2 632,66
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges juin 2002	1 004,49
CARRA, remise de juin 2002	174,67
Richard Leblanc, enlèvement vidanges juin 2002	2 670,77
Gaston Garant, chloration juin 2002	135,00
La Fabrique, loyer juillet 2002	166,67
3091-9229 Québec inc., remb. bacs	64,00
Adrien Proulx, remb. bacs.	64,00
Aline Lecomte Théberge, remb. bacs	64,00
André Blais, remb. bacs	64,00
André Laflamme, remb. 1 bac vert	32,00
André Martineau, remb. bacs	64,00
Aréo-Feu, extincteur 10 lbs Service incendie.	111,00
Assurance vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective juillet	1 817,38
Blocs de Béton Montmagny, béton voirie et Site	414,09
Bureautique Côte Sud:	
- Cartouche encre (photos numériques)	77,15
Chevalet pour salle municipale1.	63,26
Contrat service photocopieur, papeterie	157,13.
	397,54
Caisse pop. Desjardins de la Rivière du Sud, remb. bacs	64,00
Carquest, pièces balai et camion Inter	40,93
Claude Fiset, remb. 2 bacs bleus et 2 bacs verts	128,00
Claude Morin, remb. frais déplacement	142,20
Claude Thibault, remb. bacs	64,00
Colette Blais, remb. 1 bac bleu	32,00
Commission scolaire Côte-du-Sud, formation en sécurité	290,00
Conciergerie Montmagny, matériel entretien M. Paroisse	137,45
Construction B.M.L., asphalte	2 306,96
Denis Blais et als, remb. 1 bac vert	32,00
Denis Blais, remb. bacs.	64,00
Denys Bernier inc., location formes (Site).	488,86
Dépanneur Ultra, essence camion Inter	537,29

Deschênes & Fils, matériel Site	526,81
Éclairage Raymond, ampoules lampadaires	36,32
Excavation Léandre Chabot, pelle avec marteau Site	112,15
Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	23,31
Ferme Horticole Lajoie, préparation et plantation annuelles	1 794,34
Ferme Porasseny inc., remb. bacs + taxe vidanges	239,00
Garage Minville inc., pièce niveleuse	19,76
Gaston Garant, remb. frais déplacement	393,00
Gustave Théberge et als, remb. bacs	64,00
Henri Blais, remb. 3 bacs verts et 3 bacs bleus	192,00
Imprimerie CCL, registre de permis	54,06
Jacques Blais et als, remb. bacs	64,00
Jacques Boulet et als, remb. bacs	64,00
Jacques Dumont, remb. bacs	64,00
Jacques Théberge, remb. bacs	64,00
Jean-Luc Garant et als, remb. bacs	64,00
Jean-Marc Gosselin, remb. bacs	64,00
Jeanne-D'Arc Marceau, remb. bacs	64,00
Jean-Yves Lamonde, remb. 1 bac bleu	32,00
Laboratoire LCQ, analyse eaux usées et eau potable	667,15
Lauréat Rousseau, remb. 1 bac vert	32,00
Laurent Normand inc., remb. bacs	64,00
Lavery DeBilly, honoraires dossier équipements supralocaux	465,69
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	88,29
Les Alarmes Clément Pelletier, batterie panneau alarme incendie	69,94
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	105,73
Les Éditions Juridiques FD, recueil des lois municipales	74,90
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	712,17
Les Services Juriscompta inc., remb. bacs	64,00
Les Toiles S.G., toile pour tracteur Ford	172,54
Madeleine B. Martineau, remb. 1 bac vert	32,00
Marcel Tanguay, remb. 1 bac bleu	32,00
Marguerite Bouffard, remb. bacs	64,00
Marie-Louis Picard, remb. 1 bac vert	32,00
Mario Gaumond, matériel garage	54,57

Mario Paré, remb. bacs	64,00
Matrec environnement, nettoyer égout sanitaire et pluvial	1 584,47
Michel Garant, remb. bacs	64,00
Michel Laliberté, remb. bacs	64,00
Microplus Côte Sud, achat logiciel anti-virus et main d'œuvre	352,51
Municipalité Cap Saint-Ignace, remise de propriété	14,50
Pagenet, location téléavertisseurs Service incendie	371,70
Paul-Oscar Blais, remb. bacs	64,00
Philiass Blais & Fils, mini excavatrice + camion Site	241,55
Pièce d'équipement Bergor, pièces balai de rue	2 608,88
Pièces d'auto GGM, pièces équipements	56,06
Pierre Martin, remb. bacs	64,00
Pneus André Ouellet, réparation crevaisson tracteur Ford	27,62
Praxair, location de bouteilles	25,31
Produits de Laboratoires certifiés, matériel équipement	741,09
Raynald Chamberland, remb. bacs	64,00
Réal Huot inc., grille et cadre puisard fonte grise	902,47
Réal Montminy, remb. bacs	64,00
REM: Apprêt courroies ass. eaux	16,91
Pièce balai de rue	14,43
René Laflamme, remb. bacs	64,00
René Samson inc., matériel Site institutionnel	191,74
Roland Robichaud, formation RCR secourisme général	80,00
Rosario Montminy et als, remb. bacs	64,00
Sel Warwick, calcium	650,12
Simone Blais, remb. bacs	64,00
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers :	
Site institutionne.	1119,87
Comité embellissement	723,31
Égout	10,34
Immeubles municipaux	228,64
Ass. Eaux	77,74
Voirie	636,29
Sonic, diesel	1 929,23
Steeve Noël, remb. 2 bacs bleus et 2 bacs verts	128,00
Steve Morneau, remb. bacs	64,00
Sylvain Lamonde, remb. Frais congrès	241,38

Techmix, asphalte froide	335,12
Telus Mobilité, cellulaire et téléavertisseur	46,51
Unibéton, sable lavé à béton	324,49
Unicoop, pièce balai de rue.	4,39
Usinaction, réparation T.P..	25,89
Yan Pouliot, remb. bacs.	64,00
Yves Laflamme, remb. frais déplacement	88,20

TOTAL: 46 043,38

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

CONTRAT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le chef d'équipe responsable des travaux publics à la municipalité, monsieur Claude Morin, avait signé un contrat d'une durée d'un an avec celle-ci. À l'article 16 dudit contrat, il est stipulé ce qui suit: lorsque le Conseil de la municipalité n'avise pas par écrit le chef d'équipe au moins un (1) mois avant la fin du contrat (avant le 30 juin 2002), ce dernier est renouvelé automatiquement pour une durée déterminée d'un an et soumis aux mêmes règles.

Comme le Conseil est très satisfait du travail effectué par monsieur Claude Morin, elle décide de se prévaloir de l'article 16 du contrat. Donc, monsieur Morin aura à signer avec la municipalité un nouveau contrat d'engagement. Le secrétaire va préparer ledit contrat et inviter le mis en cause à venir y apposer sa signature.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est très satisfait du travail de monsieur Claude Morin, chef d'équipe responsable des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit le contrat d'engagement de monsieur Claude Morin pour une période d'un an, en tant que chef d'équipe responsable des travaux publics à la municipalité;

QUE monsieur Claude Morin passe au bureau municipal pour signer le contrat d'engagement lorsque le secrétaire municipal l'en avisera.

ENTENTE INTERMUNICIPALE

Le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles a reçu, le 15 mai 2002, la décision de la CPTAQ qui refuse de faire droit à la demande d'autorisation visant l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire dans le prolongement du site existant.

Bien que ne partageant pas les motifs de justification énoncés par la Commission, la Régie a décidé de ne pas en appeler de cette décision au Tribunal administratif du Québec pour différentes considérations. Entre autres, les municipalités qui forment actuellement la Régie désirent ramener le débat sur la localisation d'un nouveau lieu d'élimination des matières résiduelles à l'échelle de l'ensemble des municipalités intéressées à mettre en commun leurs ressources en cette matière.

Tel qu'entendu à la rencontre du 13 juin dernier, voici une résolution manifestant l'intérêt de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à devenir membre de la Régie pour l'établissement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique non dans l'agrandissement du site actuel mais dans un tout nouveau lieu.

Les municipalités ont à se prononcer très rapidement parce qu'une première rencontre est prévue pour le lundi 8 juillet prochain à 19 h 30 au Centre culturel de Cap-Saint-Ignace. Pour l'occasion, Me Yves Boudreault, avocat, viendra animer cette rencontre.

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles (RIGDSAG) d'agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de l'Anse-à-Gilles;

CONSIDÉRANT QUE les superficies visées pour l'agrandissement du LES sont en territoire agricole;

CONSIDÉRANT la réponse négative de la CPTAQ d'autoriser à une fin non agricole les superficies visées par l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la RIGDSAG a décidé de ne pas en appeler de la décision de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intermunicipale soumis par la RIGDSAG le 27 mars dernier était réalisable que dans le prolongement du LES existant sur le territoire de la municipalité de l'Islet;

CONSIDÉRANT la rencontre du 13 juin 2002 avec la RIGDSAG et les représentants des municipalités du territoire des MRC de l'Islet et de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de trouver un emplacement pour disposer ses matières résiduelles en conformité et dans le respect de la réglementation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ PAR Madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il est d'intérêt pour notre municipalité de devenir membre de la Régie non dans l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire actuel mais dans un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET);

QUE Monsieur le maire Norbert Morin soit délégué à assister aux rencontres préparatoires du projet d'entente intermunicipale ou en son absence Monsieur le conseiller Jean-Yves Gosselin soit nommé délégué substitut.

RÉGIME GÉNÉRAL CONCERNANT L'ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX (À TITRE INFORMATIF)

Les projets de loi 29 et 60, sanctionnés respectivement au printemps et à l'automne 2001, ont apporté des modifications substantielles aux règles d'adjudication des contrats par les organismes municipaux. Le document en entier est remis aux élus municipaux. Comme il est extrêmement volumineux, le secrétaire demande aux élus municipaux de s'arrêter plus spécifiquement à la page 2 du document. Il y apparaît un tableau assez complet sur le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux au 19 juin 2002.

HYDRO-QUÉBEC CONFIRMATION (À TITRE INFORMATIF)

Le secrétaire remet aux élus une copie de lettre en provenance d'Hydro-Québec. Cette dernière confirme que dans le cadre du projet d'enfouissement actuellement en cours sur le

Site institutionnel de la municipalité, Hydro-Québec remboursera à la municipalité les dépenses pour les travaux d'infrastructure qui ont été faits en régie interne, sur présentation de factures.

ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

La firme Lavery, De Billy présente un compte d'honoraires pour le traitement du dossier des équipements supralocaux. Les équipements supralocaux en jeux sont la piscine Guylaine Cloutier et l'aréna à Montmagny. C'est Me Daniel Bouchard qui représente les intérêts des municipalités de Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud vs la ville de Montmagny qui, elle, est représentée par Me André Lemay.

Les services professionnels rendus pour la période se terminant le 13 juin 2002 s'élèvent à 2 928,89\$ taxes incluses, répartis en fonction de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités composant la MRC de Montmagny. Donc, la partie à assumer pour la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est de : 465,69\$.

Le dossier suit son cours. D'autres rencontres sont prévues. Bref, c'est la Commission municipale du Québec qui tranchera si aucune des deux parties ne trouve un terrain d'entente.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser à la firme Lavery, De Billy, qui les représente dans le dossier des équipements supralocaux, la partie d'honoraires qui lui revient, c'est-à-dire la somme de quatre cent soixante-cinq dollars et soixante-neuf sous (465,69\$);

QUE le versement de cette somme couvre la période s'étalant jusqu'au 13 juin 2002.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le nouveau règlement sur les exploitations agricoles est entré en vigueur le 15 juin dernier. Ce nouveau règlement s'attaque à la source, c'est-à-dire à l'échelle de chaque entreprise agricole et vise à atteindre l'équilibre des sols en phosphore. Ainsi, pour tout nouvel établissement agricole ou tout accroissement du cheptel, cet équilibre doit être atteint dès maintenant. Pour les établissements existants, cet équilibre devra être atteint en 2010, avec des objectifs de réduction intermédiaires de 50% en 2005 et de 75% en 2008.

Trois (3) objectifs étaient visés par la modernisation de ce règlement :

1-Sur le plan environnemental : améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.

2-Sur le plan de l'efficacité administrative : simplifier le texte réglementaire et faciliter les processus administratifs.

3-Sur le plan du contrôle réglementaire : augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Une copie du règlement sur les exploitations agricoles est remise aux élus.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Le ministère des Ressources naturelles voulait faire profiter la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud du Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution. La municipalité hésitait à dire oui à ce programme car elle craignait

que cela lui nuise dans sa demande au Programme de renouveau urbain et villageois. La municipalité voulait obtenir une confirmation écrite à l'effet qu'il pouvait y avoir complémentarité des programmes gouvernementaux.

Le Programme renouveau urbain et villageois offre une aide financière de l'ordre de 50% et sous forme comptant pour les projets en deçà de 100 000,00\$; ce qui est le cas pour le Site institutionnel de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Le ministère des Ressources naturelles offre, quant à lui, une aide financière qui est fondée sur l'indice de richesse foncière uniformisée de la municipalité. Ce dernier a été établi à 112 pour l'année 2001 par le MAMM. Donc, les coûts admissibles à ce programme seront subventionnés à 71,4% par le ministère. Cette aide financière s'ajoutera à celle d'Hydro-Québec, de Telus Québec, de Vidéotron et du Programme de renouveau urbain et villageois.

Un document avait été préparé par le secrétaire et expédié à monsieur Réal Piché, personne-ressource responsable du dossier de la municipalité au ministère des Ressources naturelles. D'après son analyse et nonobstant des ajustements possibles concernant le coût de la réfection des surfaces, les coûts qui s'élèvent à 45 095,00\$, selon l'évaluation interne, sont tous admissibles à une aide financière de 71,4% pour l'enfouissement des réseaux câblés de distribution. Selon les paramètres actuels du programme, l'aide financière sera accordée en versements égaux, comprenant capital et intérêts, sur une période de 15 ans.

SIGNALISATION

Une citoyenne signale que souventes fois, il y a des véhicules qui stationnent à l'extrémité ouest et du côté nord de la rue du Moulin. Évidemment, le ou les véhicule(s) stationné(s) à cet endroit obstrue(nt) la sortie de la rue du Moulin.

Elle demande s'il ne serait pas possible de mettre un panneau signalant l'interdiction de stationner à cet endroit. Un croquis est remis aux élus. Ce dernier illustre bien la demande de la contribuable.

La municipalité dispose d'un règlement concernant le stationnement (Règlement No 171-1999). L'article 4 dudit règlement stipule que la municipalité peut interdire de stationner un véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont et seront spécifiés par résolution.

Une telle démarche avait déjà été faite en octobre 2001 concernant les stationnements des deux (2) côtés du chemin dans le village (résolutions No 179-2001 et No 180-2001). Maintenant, il faudrait faire de même avec une portion de la rue Du Moulin.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est dotée d'un règlement relatif au stationnement (No 171-1999);

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé aux articles 4 et 5 dudit règlement que la municipalité (pour des chemins sous sa juridiction) a le pouvoir d'interdire le stationnement par un ou des panneaux de signalisation bien en évidence et que le ou les endroits peuvent être spécifiés par résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide ceci:

«Dorénavant, il sera interdit de stationner à l'extrémité ouest et du côté nord de la rue Du

Moulin et ce en tout temps». À cet effet, il y aura un panneau «Défense de stationner» installé à cet endroit.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la Sûreté du Québec pour qu'elle puisse être saisie de cet ajout au règlement concernant le stationnement. Un croquis illustrant l'endroit leur sera également expédié.

BARRAGES

Suite au déluge du Saguenay (juillet 1996), le Gouvernement du Québec a formé une Commission scientifique et technique sur la sécurité des barrages (Commission Nicolet). La Commission avait pour mandat de préparer un rapport avec des recommandations en vue d'une gestion sécuritaire des barrages.

Le secrétaire remet aux élus une copie du règlement sur la sécurité des barrages. Grosso modo, les barrages sont classés en deux (2) catégories : ceux à forte contenance et ceux à faible contenance.

La municipalité est propriétaire de deux barrages sur son territoire. Celui où est située la prise d'eau (chemin de l'Aqueduc) et celui situé à l'intersection chemin Morigeau et rue de l'Étang (près de chez Meubles Morigeau).

Celui à la prise d'eau est dans la catégorie à forte contenance et son paramètre de conséquence s'il se brisait est moyen. Un droit annuel de 850,00\$ doit être acquitté pour payer les coûts de l'administration de la Loi. Il sera facturé au cours de l'année par le ministère de l'Environnement.

Celui à Morigeau est aussi dans la catégorie à forte contenance mais son paramètre de conséquence s'il se brisait est important. Un droit annuel de 175,00\$ doit être acquitté pour payer les coûts de l'administration de la Loi. Il sera facturé au cours de l'année par le ministère de l'Environnement.

La Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 11 avril 2002. Donc, à compter du 11 avril 2002, la municipalité doit s'assurer que l'exploitation de ces barrages respecte les nouvelles normes de sécurité prévues à la Loi et au règlement. D'ailleurs, un résumé des mesures applicables intitulé " Info-barrages " avait été remis aux élus le mois dernier. Ce résumé indiquait les délais dont la municipalité dispose pour se conformer à cette nouvelle réglementation :

- A) Tenue d'un registre
- B) Visites de reconnaissance sous supervision d'un technicien
- C) Inspections régulières par un technicien sous la supervision d'un ingénieur
- D) Inspection statutaire aux deux ans faite par un ingénieur
- E) Plan préliminaire de mesures d'urgence
- F) Plan de gestion des eaux retenues
- G) Version complète du plan de mesures d'urgence

Comme c'est une loi sur la sécurité des barrages qui a été décrétée par le gouvernement et qu'elle est entrée en vigueur le 11 avril 2002, la municipalité n'a guère le choix que de s'y conformer. À défaut de, elle va s'exposer à des amendes sévères. Donc, pour répondre adéquatement aux exigences de la Loi, la municipalité décide de retenir les services de la firme Roche.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité des barrages est entrée en vigueur le 11 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de se conformer aux nouvelles normes de sécurité prévues à la Loi et au règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a des délais à respecter pour appliquer toutes ces mesures;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces inspections doivent être faites obligatoirement soit par un technicien en génie civil ou par un ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retenir les services de la firme Roche et Associés dans le dossier de l'application du règlement sur la sécurité des barrages;

QUE la firme d'ingénieurs retenue vienne rencontrer, à la réunion en comité du 30 septembre prochain, le Conseil municipal pour expliquer la démarche à suivre afin de rencontrer les normes exigées par le gouvernement.

ASSURANCES GÉNÉRALES

Lorsque la municipalité est allée en soumissions sur invitations pour renouveler son cahier d'assurances générales, elle a retenu les services de la firme Gestarisques pour revoir au complet ledit cahier. Le coût du mandat est de 1 500,00\$ taxes en sus. Le travail consistait à préparer le cahier des charges et à analyser les soumissions. La moitié des honoraires avaient déjà été payés (750,00\$ + taxes). Maintenant, Gestarisques envoie la deuxième partie de ses honoraires accompagnés de ses commentaires et recommandations.

CONSIDÉRANT QUE la préparation du cahier des charges et que l'analyse des soumissions ont été complétées par la firme Gestarisques inc.;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme Gestarisques inc. est maintenant terminé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser la somme de sept cent cinquante dollars (750,00\$) taxes en sus, à la firme Gestarisques inc. ce qui vient finaliser l'entente qui avait été convenue avec celle-ci au tout début.

Le Groupe PMT Assurances n'a pas encore fait parvenir les coûts à la municipalité pour reconduire ses assurances générales. Par contre, dans l'analyse de la soumission effectuée par Gestarisques, il est dit que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud subit une augmentation de 95%. En chiffres, cela se traduit ainsi :

En 2001 : 24 195,12\$ excluant tremblement de terre et inondation

En 2002 : 47 201,00\$ excluant tremblement de terre et inondation

Gestarisques recommande fortement à la municipalité de souscrire à la protection, lors de l'adjudication de contrats à des tiers, sur les erreurs et omissions. Cela représente une prime additionnelle de 831,00\$ taxes incluses pour cette protection. Avec le contrat de collecte sélective qui arrive bientôt, le secrétaire suggère fortement aux élus de souscrire à cette protection additionnelle.

CONSIDÉRANT QU'il y a d'importants contrats avec des tiers qui pointent à l'horizon;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de souscrire à la protection lors d'adjudication de contrats à des tiers dans la police de responsabilité des directeurs et officiers;

QUE «Groupe PMT Assurances inc.» soit avisé de cette demande de la municipalité et qu'il y donne suite le plus tôt possible.

Concernant les dérogations exigées par le Groupe PMT Assurances inc., l'assureur recommande un système d'alarme feu/vol relié à une centrale pour les emplacements suivants :

- Maison de la Paroisse
- Poste d'incendie
- Garage municipal
- Centre des Loisirs
- Chalet du Club VTT

L'assureur exige que la confirmation écrite de l'assuré à l'effet qu'il procédera à l'installation des systèmes exigés ainsi que l'échéancier d'installation lui soient transmis dans les trente (30) jours de la date d'entrée en vigueur de la police. Une période maximale de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'entrée en vigueur de la police sera accordée pour procéder à ces installations. Si l'assuré n'accepte pas de procéder aux installations exigées, les conditions suivantes s'appliqueront :

- Incendie : augmentation des taux de 10% minimum
- Vol : franchise augmentée à 5 000,00\$ (sauf le poste d'incendie pour lequel une franchise de 10 000,00\$ s'applique) pour vandalisme, actes malveillants et vol sous toutes ses formes :
- Centre des Loisirs
- Garage municipal
- Poste d'incendie
- Pavillon Pierre-Laurent Bédard (feu seulement)
- Maison de la Paroisse (vol seulement car le système pour le feu est déjà en place).
- Tout autre emplacement ayant subi un vol (ou tentative de vol) sous toutes ses formes.

Lorsque le territoire est desservi par la Sûreté du Québec, si un emplacement concerné est situé à plus de 15 km du poste de la SQ, il peut s'agir d'un système d'alarme local seulement; cependant, s'il s'agit d'un emplacement où il y a eu une perte, le système d'alarme devra être relié à une centrale.

Le Conseil municipal demande au secrétaire d'écrire une lettre au «Groupe PMT Assurances inc.» leur annonçant que la municipalité a l'intention d'installer des systèmes contre le vol et le feu d'ici 90 jours dans ses édifices publics. Pour ce qui est des autres dérogations demandées par l'assureur, la municipalité a la ferme intention de s'y conformer d'ici mai 2003 car le budget actuel ne lui permet pas de tout faire immédiatement.

FORMATION

Le directeur général des élections invite les gens concernés à une rencontre de formation afin de les aider à préparer et tenir les prochaines élections régulières dans la municipalité.

La formation va avoir lieu le 20 août 2002, de 8 h 30 à 16 h 30, à Sainte-Marie de Beauce au 730 rue Notre-Dame Nord.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu certains changements apportés à la Loi sur les

élections et les référendums.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va tenir des élections municipales au mois de novembre 2002;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal mandate le président d'élection monsieur Yves Laflamme et la secrétaire d'élection madame Linda Guimont pour assister à une séance de formation le 20 août prochain à Sainte-Marie-de-Beauce.

CHAMPS DE COMPÉTENCE

Lors d'une rencontre en comité, le maire a avancé l'idée d'allouer aux conseillers certains champs de compétence. Voici de quelle façon cela se traduirait:

Mme Mariette Pelletier

- Loisirs
- Comité d'embellissement
- Protocole
- Améliorations locatives

M. Pierre Jean

- Budget
- Urbanisme

M. Yves Laflamme

- Sécurité civile (formation d'un comité)
- Urbanisme
- Pompiers

M. Auguste Boulet

- Travaux publics
- Environnement

M. Jean-Yves Gosselin

- Agriculture

SIGNALISATION

Concernant le panneau indiquant quelle direction emprunter pour se diriger vers les entreprises de la municipalité, voici celui que propose le Comité d'embellissement.

Le Conseil municipal est d'accord avec le type de panneau que le Comité d'embellissement lui soumet. Quant à l'emplacement dudit panneau, c'est plus compliqué qu'initialement prévu.

Il existe une Loi sur la publicité le long des routes entretenues par le ministère des Transports en application de la Loi sur la voirie. Donc, cela signifie qu'on ne peut mettre le panneau sur une emprise du chemin Montée St-François, ni sur l'emprise du chemin St-François Ouest parce que ces derniers sont sous juridiction provinciale. Donc, il ne reste plus que la Montée Morigeau qui est sous juridiction municipale. L'endroit anticipé pour installer la pancarte de signalisation va faire l'objet d'essais très prochainement.

SYSTÈME D'ALARME

Les Alarmes A.S.D. inc. du groupe Astronicor présentent une soumission pour doter les édifices publics appartenant à la municipalité de systèmes d'alarme contre le feu et le vol répondant ainsi aux exigences de l'assureur. Une copie de cette soumission est remise aux élus.

Le Conseil municipal demande au secrétaire de s'adresser à d'autres fournisseurs de système d'alarme pour pouvoir comparer les prix.

VARIA

REMERCIEMENTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait adressé une demande d'aide financière à monsieur Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet, pour l'aider à défrayer les coûts relatifs aux travaux de réfection majeure de la montée les Prairies ainsi que du chemin de l'Aqueduc;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adresse des remerciements à monsieur Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet, pour avoir recommandé une aide financière de 25 000,00\$ au ministre des Transports pour que les tronçons de chemin mentionnés ci-haut soient refaits et deviennent ainsi plus sécuritaires pour les utilisateurs;

QUE monsieur le Député Gauvin soit avisé que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a pris un certain retard dans son programme de réfection de chemin, qu'elle aspire à le combler le plus rapidement possible et que pour y parvenir une aide financière additionnelle serait très appréciée.

MUTUELLE DE PRÉVENTION

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles permet, depuis quelques années, de conclure des ententes spéciales avec des groupes d'employeurs. Ces ententes permettent aux participants de réduire leur cotisation à la CSST et ce, en joignant les rangs d'une mutuelle de prévention. C'est l'offre qui est faite à la municipalité. Son dossier a été analysé par les conseillers financiers de Groupe AST et la performance est jugée excellente. Ainsi, la municipalité est invitée à adhérer à une mutuelle de prévention dès le 1er janvier 2003.

La résolution doit leur parvenir avant le 30 septembre 2002.

Le Conseil municipal décide de reporter sa décision au mois prochain.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt-deux heures et vingt minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 août 2002, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 juillet 2002 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 juillet 2002 soit accepté tel que déposé

ACCEPTATION DES COMPTES D'AOÛT 2002

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes

suivants:

Soc.Canadienne des Postes : Envoi journal l'Écho	83,43
- Envoi circulaires (Pêche)	50,04
	133,47
Jocelyne Noël, entretien bureau et salle Conseil (juin)	80,00
Hydro-Québec, électricité : Bi-énergie	40,89
Éclairage public	520,96
Usine d'épuration	1 002,64
	1 564,49
Formation RCR Roland Robichaud, formation RCR, secourisme	80,00
Excavation Léandre Chabot inc., pelle avec marteau	112,15
Groupe PMT Assurances inc., renouvellement assurances	47 201,00
Christian Collin, conception logiciel Bibliothèque du Rocher	675,00
Les Loisirs St-François, contribution municipale	10 000,00
Jean-Yves Lamonde, remboursement bac vert	32,00
Picard Industrie (Corp. Financière Brome), glissière de sécurité	2 326,13

Fernand Bélanger, remb. frais déplacement	75,90
Sylvain Lamonde, remb. facture achat bâche	63,10
Receveur général du Canada, licence radio	49,00
Soc. Canadienne des Postes, envoi lettres recommandées	11,44
Casse-croûte chez Mike, lunchs pompiers lors d'un feu	65,00
Soc. Canadienne des Postes, achat 500 timbres	276,06
Telus Québec, service bureau, garage et Internet	410,14
Les Publications du Québec, manuels service incendie	369,40
Claude Morin, remb. frais déplacement	219,00
Ministre Revenu Québec, remise de juillet 2002	7 325,38
Revenu Canada, remise de juillet 2002	4 558,96
Régie Inter. Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges juillet 2002	1 004,49
CARRA, remise de juillet 2002	258,70
Richard Leblanc, enlèvement vidanges juillet 2002	2 670,77
Gaston Garant, chloration juillet 2002	135,00
La Fabrique, loyer août 2002	166,67
Adalia Services Préventifs ltée, traitement fournis	86,27
Ass. vie Desjardins Laurentienne, ass. collective août 02	1 817,38
Blocs de béton Montmagny enr.:	
Allonge de puisard	63,26
Béton T.P.	86,27..... 149,53
BML Construction, asphalte et asphalte recyclée	2 071,51
Boivin & Gauvin, accessoires incendie	235,40
Breton Métal, matériel T.P.	58,67
Bureautique Côte-Sud inc., contrat de service Canon	101,00
Carrefour Jeunesse Emploi, contribution campagne de financement	50,00
CDEMM, 4 cartes Gala Grands Prix de l'Excellence	260,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 385 km	115,50
Comité d'embellissement, remb. facture films diapos + développement	33,32
Construction B.M.L., asphalte	2 258,07
Daniel Blais, remb. facture	13,85
Dépanneur Ultra St-François, essence	537,70
Distribution A.B.R. :	
- Dégraisseur	345,08
- Lame	458,95..... 804,03
Emco limitée, matériel égout.	62,82

Équipement LAV inc., pièce rouleau compacteur	206,39
Excavations Chanel & fils inc., réparer fuite du petit barrage et remonter le niveau suite au déversoir	480,80
Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	9,44
Ferme Boulet, location masseuse à piquets 2 jours	115,03
Filtrum, valve pompe doseuse aqueduc	353,12
Formation Urgence Vie, équipement	286,30
Gaston Garant, remb. frais déplacement 1546 km	463,80
Groupe Drainamar, inspection tuyau (J.-P. Simard)	341,62
Hydro-Québec, éclairage public	614,00
Hydro-Québec, électricité:	
- Bi-énergie - M. Paroisse	48,19
- Log- 536	89,53
- Usine traitement eaux usées	1329,84
- M. Paroisse	366,53
- Poste pompage Morigeau	209,79
- Parc Morigeau	52,11
- Garage municipal	313,73
- Enseigne	37,57
- Caserne incendie	127,91
- Poste chloration	128,32
ITT Flyst, régulateur de niveau (ass. eaux)	192,09
Jocelyne Noël, entretien bureau juillet	70,00
L'écho de Saint-François, contribution municipale	1 330,00
Laboratoire Environnement, analyse eau potable et eaux usées	360,03
Laurette Poulin, remb. bacs	64,00
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage salopettes	116,76
Léonard Chabot inc., carte Telus \$25,00 pré-payée (cellulaire)	28,76
Les commerçants de la Chaudière inc., envoi Dicom	59,31
Les Entreprises Lévisiennes inc., asphalte	621,50
Les Loisirs St-François Montmagny inc., contribution municipale	10 000,00
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	2 816,97
Martin Simard Transport inc., transport gravier, asphalte recyclée	2 475,71
Mercier électrique inc., réparation éclairage de rue	378,21
Pagenet, location téléavertisseur	268,18
Philius Blais & Fils enr., heures camion chemin Aqueduc	2 596,61
Pièces d'auto GGM inc.:	
- Camion Mack	263,18
- Garage	92,50

- International	7,59	
- Camion GMC	7,66	370,93
Pierre Morissette :		
- Taille d'arbres Terrain des Loisirs	150,00	
- Taille d'arbres Site institutionnel	350,00	500,00
Plamondon Camquip ltée, pièces camion Mack.		765,24
Pneus André Ouellet 2000 inc., réparation pneu niveleuse et GMC		259,03
Praxair, location bouteille		50,62
REM :		
- Apprêt courroies Ass. eaux	16,91	
- Courroie surpresseur Ass. eaux	103,87	120,78
Robert Brochu, remb. bacs		64,00
Sablage mobile M.L., camion Mack, sable		862,68
Sani Bleu, location toilette chimique Parc Morigeau (Pêche),		
Parc Morigeau (4 août) et Parc Francofun (26/07 au 21/08).		638,39
Scaphandre Autonome, plein d'air.		80,51
Signotech, panneau signalisation.		412,54
Simon Grégoire, formation premiers répondants		102,00
Soc. Coop. Agr., matériel divers		1 685,39
Solution informatique Affaires inc., ordinateur usagé pour le Service incendie		517,59
Sonic, diesel (Voirie)		2 186,09
Spécialité de Moteurs de Berthier, pièce débroussailleuse		12,94
Sylvain Lamonde, remb. facture achat matériel Poste incendie		32,63
Techmix, asphalte froide		335,12
Telus Mobilité, cellulaire et téléavertisseur		46,18
Thibault Pontiac Buick, pieces camion GMC		145,39
Tracto, pièce niveleuse		36,12
TY Moteurs :		
- Pièces débroussailleuse et tracteur tondeuse.	329,53	
- Pompe à carburant débroussailleuse.	12,63	342,16
Unicoop, couteaux tondeuse tracteur Ford.		304,82
Weed Man, insecticide		240,00
Zirkonium Holdings inc., achat turbidimètre		1 360,75
TOTAL:		126 942,35

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

Dans le dossier des équipements supralocaux (piscine et aréna de Montmagny), vous savez qu'il y a opposition entre la ville de Montmagny et les municipalités suivantes : Berthier-sur-Mer, Cap-St-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Montmagny prétend que sa piscine et son aréna sont des équipements régionaux et que les municipalités citées plus haut devraient contribuer financièrement à supporter les installations parce que le public de la région les utilise.

Des avocats représentent les deux parties dans ce dossier. Le dilemme n'est pas que les municipalités ne veulent pas reconnaître le caractère régional de ces deux (2) équipements. L'impasse se situe sur le montant de la contribution. La ville de Montmagny se veut beaucoup trop gourmande par rapport au taux d'utilisation desdits équipements par notre population.

Le secrétaire municipal remet aux élus une copie du dossier préparé par Me Daniel Bouchard et qui a été expédié à Me François P. Gendron de la Commission municipale du Québec. Ce document se veut la réplique des municipalités aux derniers scénarios et arguments de la ville de Montmagny présentés à la Commission.

COLLOQUE

La 14e édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud aura lieu les 11 et 12 septembre prochain à Saint-Georges-de-Beauce.

Une bonne partie de ce colloque va être consacrée à des ateliers juridiques. Il sera aussi question de la Politique nationale de la ruralité. Le coût d'inscription est de \$65,00 pour les deux jours pour les membres.

CONSIDÉRANT QUE des professionnels vont être sur place pour discuter de la politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce colloque, il va y avoir bon nombre d'ateliers juridiques;

CONSIDÉRANT QU'un secrétaire municipal a continuellement besoin de formation afin de garder le plus à jour ses connaissances dans ce monde en perpétuel changement;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que le secrétaire municipal participe à la 14e édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud les 11 et 12 septembre prochain à Saint-Georges-de-Beauce.

BRIGADE SCOLAIRE

L'école La Francolière demande un support financier pour sa brigade scolaire. La somme demandée est de 350,00\$. Cette aide financière permet l'organisation et le maintien de la brigade scolaire. Elle sert aussi à remplacer le matériel brisé et à récompenser les brigadiers pour leur bon travail.

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'une brigade scolaire est très important et permet d'assurer la sécurité des étudiants;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser à l'école La Francolière une allocation financière de trois cent cinquante dollars (350,00\$) pour l'organisation et le maintien de la brigade scolaire.

PROGRAMME DU RENOUVEAU VILLAGEOIS (À TITRE INFORMATIF)

La municipalité s'était inscrite au programme de Renouveau villageois au mois de mai dernier. Ce programme concordait exactement avec les travaux envisagés sur le Site institutionnel. Comme la municipalité travaillait depuis quelques mois sur le dossier, elle était prête à envoyer l'ensemble de son projet aux responsables du programme.

Hors monsieur André Boisclair, ministre d'état aux Affaires municipales et à la Métropole, avisait par voie écrite que le projet d'aménagement du Site historique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud était jugé admissible à une aide financière de 75 000,00\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 150 000,00\$ dans le cadre du volet villageois du programme de Renouveau urbain et villageois.

Un contrat de renouveau villageois établissant les travaux et les coûts du projet admissible à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière nous sera transmis au cours des prochaines semaines.

Cette aide financière va contribuer à favoriser la revitalisation du Site institutionnel qui représente le noyau villageois de la municipalité.

Suite à la réception du document qui confirme une aide financière de 75 000,00\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 150 000,00\$, des représentants du comité d'embellissement, le responsable des travaux publics et le secrétaire municipal se sont réunis pour dresser un état de la situation actuelle concernant la réalisation des travaux sur le Site institutionnel.

À cet effet, un tableau a été présenté au Conseil municipal. Sur ce dernier apparaît la chronologie des activités. Il y figure également le coût total par activité, le coût par activité pour la municipalité, la subvention en provenance du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la subvention en provenance du ministère des Ressources naturelles. Il y a 17 étapes à réaliser sur le tableau pour faire tout le projet. Pour l'instant, le Conseil municipal donne son aval pour se rendre jusqu'à l'étape 8 comprise. À ce moment-là, la municipalité verra si elle a les disponibilités budgétaires pour en faire plus.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de la Métropole accorde une aide financière maximale de 75 000,00\$ à la municipalité dans le cadre du programme Renouveau urbain et villageois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles avise que divers travaux sur le Site institutionnel sont éligibles à une aide financière de l'ordre de 71,4% ce qui pourrait représenter une somme de près de 30 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la cédule de travaux présentée au Conseil municipal est très explicite quant aux coûts associés à chaque étape et qu'elle a été bien comprise par ces derniers;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise que les travaux de revitalisation du Site institutionnel suivants soient faits :

- 1)Égouttement (travaux terminés)
- 2)Enfouissement des fils (presque terminé)

- 3) Bases pour luminaires, projecteurs et électricité (à faire)
- 4) Bordures de granit (à faire)
- 5) Luminaires et projecteurs pour l'enseigne (à commander)
- 6) Bases de béton (enseigne, panneaux d'interprétation, mobilier, portail) (à faire)
- 7) Trottoir (fondation seulement) (à faire)
- 8) Mur de soutènement (à faire)

QU'après réalisation de ces étapes soit tenue une réunion afin de faire le point à savoir si la municipalité a du budget pour pouvoir en faire plus, à défaut de quoi cela pourra être poursuivi en 2003.

MINISTÈRE DE LA CULTURE (À TITRE INFORMATIF)

L'année dernière, le ministère de la Culture, dans le cadre du programme " Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine " avait accordé une subvention de l'ordre de 28 000,00\$ pour la réalisation du projet d'interprétation du Site institutionnel classé. 14 000,00\$ ont été versés en 2001. Aujourd'hui, la municipalité reçoit le deuxième et dernier versement de la subvention qui est aussi de 14 000,00\$.

MUTUELLE DE PRÉVENTION

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles permet, depuis quelques années, de conclure des ententes spéciales avec des groupes d'employeurs. Ces ententes permettent aux participants de réduire leur cotisation à la CSST et ce, en joignant les rangs d'une mutuelle de prévention. C'est l'offre qui est faite à la municipalité. Son dossier a été analysé par les conseillers financiers de Groupe AST et la performance est jugée excellente. Ainsi, la municipalité est invitée à adhérer à une mutuelle de prévention dès le 1er janvier 2003.

Ce texte a été présenté aux élus à la réunion du 2 juillet dernier. Le Conseil municipal a décidé de reporter sa décision au mois prochain.

La question est la suivante :

" Est-ce que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire joindre les rangs de la mutuelle de prévention de la Fédération québécoise des municipalités gérée par Groupe AST à compte du 1er janvier 2003? "

La résolution doit leur parvenir avant le 30 septembre 2002.

La municipalité désire joindre les rangs de la mutuelle de prévention de la FQM gérée par Groupe AST.

Entente signée par la municipalité avec
la Commission de la santé et de la sécurité du travail,
Groupe AST et FQM
pour la constitution d'une mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer avec Groupe AST et FQM, le contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de FQM;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation s'avère nécessaire de la part de la municipalité envers Groupe AST pour lui permettre d'avoir accès à des données, que la

CSST possède sur elle, via le lien électronique et le commerce électronique;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET APPUYÉ par M. Pierre Jean

QUE la municipalité approuve le contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de FQM à intervenir entre la municipalité, Groupe AST et FQM;

QUE la municipalité approuve la signature du formulaire d'autorisation de l'employeur en vertu des articles 37 et 38 de la LATMP pour le lien électronique et le commerce électronique;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat de services avec Groupe AST et FQM pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres FQM et à signer le formulaire d'autorisation permettant à Groupe AST d'avoir accès à des données de la municipalité que la CSST possède sur elle, via le lien électronique et le commerce électronique;

QUE Groupe AST soit autorisé à signer l'Entente pour et au nom de la municipalité;

QUE la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2003 soit acceptée ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

SYSTÈMES D'ALARME

La municipalité a renouvelé ses assurances générales avec " Groupe PMT Assurances inc. ". Plusieurs dérogations doivent être respectées par la municipalité suite au renouvellement de ce contrat. Une de celles-ci est de munir chacun des bâtiments municipaux d'un système d'alarme contre le feu et le vol.

La municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès des quatre (4) fournisseurs suivants :

- 1-Les Alarmes A.S.D. inc.
- 2-Les Alarmes Clément Pelletier inc.
- 3-Groupe Blais inc. (Division de Sécur-Sud)
- 4-Microtec

Un tableau avec les prix est remis à chacun des élus. Le secrétaire remet aussi aux élus les soumissions reçues afin qu'ils puissent bien les examiner. Chacune a des particularités qui lui sont propres et il est extrêmement difficile de faire une comparaison. Chacun des fournisseurs vante les mérites de son système.

Après discussion, le Conseil municipal décide de retenir les services de " Les Alarmes Clément Pelletier inc. ".

CONSIDÉRANT QUE l'assureur général de la municipalité exige parmi ses dérogations que chacun des bâtiments suivants soit muni d'un système d'alarme contre le feu et contre le vol :

- Garage municipal
- Caserne incendie
- Maison de la Paroisse
- Pavillon Pierre-Laurent Bédard

- Les Loisirs St-François de Montmagny inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retenir les services de " Les Alarmes Clément Pelletier inc. " pour doter les édifices ci-haut énumérés d'un système contre le feu et le vol répondant aux exigences de l'assureur;

QUE les soumissions présentées le 11 juillet dernier par monsieur Clément Pelletier soient retenues :

- Soumission No 669 Alarme intrusion édifice municipal
- Soumission No 670 Salle des Loisirs, intrusion et incendie
- Soumission No 671 Caserne incendie, incendie et intrusion
- Soumission No 672 Pavillon Pierre-Laurent Bédard

QUE l'installation de ces équipements se fasse d'ici la mi-septembre 2002.

DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI À L'OFFICE DU TOURISME

L'Office du tourisme de la Côte-du-Sud a fait parvenir une lettre ouverte au ministre des Transports contestant la fermeture de la halte routière de Saint-Michel de Bellechasse (direction est). L'ouverture du nouveau poste d'accueil sera accompagnée d'un service de restauration 24 heures et favorisera la diffusion de l'information touristique pour la Capitale nationale au détriment de la Côte-du-Sud.

L'Office du tourisme demande aux municipalités de faire parvenir une résolution d'appui au ministre des Transports montrant notre opposition au projet du gouvernement parce que la Côte-du-Sud se sent négligée par rapport à la Capitale nationale et que l'impact d'un service de restauration 24 heures va être négatif pour bien des commerces

Une copie de la lettre en provenance de l'OTCS et acheminée au ministre des Transports est remise aux élus.

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la halte routière de Saint-Michel de Bellechasse (direction est) aurait un immense impact négatif sur la diffusion de l'information touristique pour la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le site du nouveau poste d'accueil (direction ouest) ne favoriserait la diffusion de l'information touristique que pour la Capitale nationale qui est déjà très bien desservie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un service de restauration 24 heures risque de mettre en péril les commerces situés à proximité des entrées et sorties de cette voie rapide;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-du-Sud a investi énormément d'argent au cours des dernières années afin de promouvoir le potentiel touristique de la région;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à monsieur Serge Ménard, ministre des Transports du Québec, de revoir sa décision quant au projet de fermeture de la halte routière à Saint-Michel de Bellechasse (direction est) parce qu'inévitablement, ces changements vont être néfastes pour la Côte-du-Sud.

VARIA

A) SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY

À la séance régulière du 2 juillet dernier, la municipalité avait accepté, par voie de résolution (No 128-2002), de devenir membre de la Régie non dans l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire actuel mais dans un nouveau lieu d'enfouissement technique. C'est toujours vrai sauf qu'un nouveau projet d'entente a été soumis entre-temps au contentieux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et qu'après examen, il a été recommandé d'apporter quelques modifications. Ces dernières ont été faites et présentées au Conseil municipal. Le Conseil doit maintenant entériner par voie de résolution ce nouveau projet d'entente pour être conforme.

Autorisant la signature d'une entente avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny. – Adhésion de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, par sa résolution numéro 128-2002 adoptée à la séance du 2 juillet 2002, a manifesté son intérêt à adhérer à une nouvelle Régie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.D'accepter de faire partie de la nouvelle Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny à titre de municipalité membre et ce, selon les termes et conditions du projet d'entente dont copie est annexée à la présente résolution.

2.D'autoriser monsieur le maire Norbert Morin et monsieur le secrétaire-trésorier Yves Laflamme à signer ladite entente.

3.De nommer monsieur Norbert Morin, membre du conseil municipal comme délégué désigné pour agir à titre de membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ou, en son absence, de nommer monsieur Jean-Yves Gosselin membre du conseil municipal comme délégué substitut.

4.De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles et de mandater celle-ci à transmettre au ministre des Affaires municipales et de la Métropole tous les documents relatifs à la création de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny.

LOGICIELS POUR LES POMPIERS

Le logiciel " Focus " est un outil d'entraînement interactif basé sur les nouvelles technologies. " Focus " permet la mise en situation de l'officier par l'utilisation de la réalité virtuelle pour l'entraîner à la stratégie d'intervention. Il permet de mettre en application les connaissances acquises et de déterminer ses forces et ses faiblesses grâce à l'évaluation par compétence. Ce logiciel comprend 5 licences/utilisateurs.

CONSIDÉRANT QUE l'information est de plus en plus transmise par voie de cédérom;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel visé propose des scénarios qui donnent la

possibilité d'offrir différentes configurations d'incendie offrant une variété de stratégies d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel visé permet une synthèse des résultats obtenus et une analyse des erreurs de telle sorte qu'on peut mettre l'accent sur les compétences à développer;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le chef pompier pour acquérir le logiciel " Focus " comprenant 5 licences/utilisateurs à un coût de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (599,00\$) taxes en sus chez ÉducExpert.

FÊTE DE LA PÊCHE

La participation a été excellente. Beaucoup de commentaires positifs ont été reçus à la municipalité. L'endroit où s'est tenue l'activité a été jugé excellent par la MRC de Montmagny. Bref, c'est une activité qui devrait revenir à tous les ans.

CHEMIN DE L'AQUEDUC

Le chemin de l'Aqueduc a été fait en asphalte recyclée. Environ 762 tonnes ont été requises pour couvrir la superficie qui avait été convenue au préalable. Il ne reste que les accotements du chemin à faire.

QUALITÉ DE L'EAU

Il y a eu des travaux au barrage où on s'approvisionne en eau, dans la semaine du 29 juillet 2002. C'est cela qui explique la mauvaise qualité de l'eau pour les 2 à 3 jours qui ont suivi. Ces travaux étaient obligatoires. Un déversoir a été installé au barrage pour prendre des mesures pour l'étiage.

Pour effectuer ces travaux au barrage, la municipalité a dû avoir recours au service d'une grosse pelle. Celle-ci a dû passer sur le terrain appartenant à monsieur Fernand Blais. Aussi, la municipalité tient à remercier monsieur Blais de lui avoir permis de passer sur son terrain.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et cinquante minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

Course d'accélération sur pelouse à Saint-Vallier

Le club Motoneige Le Petit Canton Inc. organise la septième édition de la plus grosse course de motoneiges sur pelouse au Québec! Cette course se tiendra à Saint-Vallier de Bellechasse, les samedi et dimanche 31 août et 1er septembre 2002, à compter de midi. En cas de pluie, la course sera remise au lendemain 2 septembre 2002, Fête du Travail.

Plus de 200 coureurs, provenant du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du New-Hampshire, du Vermont et de New-York sont attendus à cet événement de classe internationale et sanctionné par SCM inc. (Super Compétitions Motorisées). Une classe pour amateurs avec motoneiges non cramponnées est également au programme. Des bourses pouvant atteindre 25 000\$ seront accordées.

Dans les derniers mètres de la piste, ces motoneiges, montées spécialement pour la course, peuvent atteindre des vitesses absolument vertigineuses. À titre d'exemple, les meilleurs bolides peuvent franchir la piste d'une longueur de 152 mètres (500 pieds) en 5 secondes ou même moins, atteignant ainsi des vitesses au-delà de 170 km/h!

Le spectacle est donc des plus excitants et toute la population est invitée à venir y assister. Rafrâchissements et repas légers seront disponibles sur place. Épluchette de blé d'Inde, musique et danse seront également au programme dès la fin de la course. Lors de la dernière édition, plus de 3 000 personnes avaient franchi les barrières d'entrée! Les inscriptions des coureurs auront lieu à compter de midi le vendredi 30 août 2002, suivi d'un "party hot-dog" à compter de 17 h où toute la population est invitée à venir rencontrer les coureurs.

Pour s'y rendre, emprunter l'autoroute 20 jusqu'à la sortie 356, se diriger vers Saint-Vallier et suivre ensuite les indications qui vous mèneront jusqu'au site de compétition. Pour plus d'informations, communiquer avec le président du Club Motoneige Le Petit Canton inc., avec monsieur Gilbert Vallières (418) 837-7458 ou (418) 580-1640.

Machinerie agricole sur les routes.

L'été est une période intense de travaux pour les producteurs agricoles. Les véhicules utilisés en agriculture se déplacent moins rapidement que les autos et camions, il faut donc redoubler de prudence tant le jour que le soir. Tout véhicule routier construit pour circuler à une vitesse inférieure à 40 km/heure doit être muni d'un panneau avertisseur de circulation lente. Rappelons qu'il est possible de doubler un véhicule de ferme sur une ligne continue. Il faut cependant vous assurer que cette manœuvre peut être faite sans risque, précise le Code de la Sécurité routière. C'était une chronique de Communication-Québec 1-800-363-1363.

Terrain de jeux 2002

Un autre été est déjà terminé et ce fut si vite passé. Nous ne pouvions attendre pour souligner le magnifique travail effectué par la monitrice en chef Mylène ainsi que toute l'équipe d'animation.

À la conquête autour du monde, les moniteurs ont su amuser les jeunes en les menant au périple des aventures. Ce fut un été inoubliable dont les jeunes explorateurs se souviendront longtemps.

Chapeau à tout le monde!

Le comité de parents

P.S.: Nous tenons à remercier M. Frédéric Jean pour son aide et sa disponibilité lors de la fin de semaine de pêche.

Soyez prévoyant pour l'été!

- Déchaumage
- Tonte de pelouse
- Ramassage de feuilles
- Balayage entrée d'asphalte et d'inter-blocs

Pour un travail bien fait...un seul nom à retenir:

DÉNEIGEMENT

**ET
ENTRETIEN DE PELOUSE
RÉJEAN BLAIS**



Tél.: 259-2434 Cel.: 241-9196



**GARAGE
SAMSON**



873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TÉL.: (418) 248-1422 FAX: (418) 248-7074



- SERVICE COMPLET DE
MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO



EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



Les Fermières présentent leur programme de l'année.

Les réunions du Cercle des Fermières se tiendront le 2e mercredi du mois durant toute l'année, à 19 h 45, sauf pour la réunion du 9 avril pour la sortie à la cabane à sucre.

Septembre

Les Fermières reprennent leurs activités le mercredi 11 septembre lors d'un souper.

D'autres informations vous parviendront via la chaîne téléphonique.

Programme du mois

Résumé du congrès provincial

Compte rendu de la journée d'automne tenue à Saint-Just le 29 août

Votation de la régie interne 2002-2003

Présentation des thèmes des comités

Présentation de notre programme

N.B. : Un cours de tissage pour débutante sera offert à la mi-octobre. Pour information, contactez Rose-Anne Laliberté au 259-7524.

Octobre Présentation des comités, Compte rendu de la journée d'artisanat du 12 septembre

Rencontre des C.A.L. le 3 octobre 2002, Travaux au choix, Invité à déterminer

Dégustation : confiture ou marinades au choix - OLO

Novembre Messe pour les Fermières vivantes et défuntés, 4 novembre

Invité en rapport avec les comités, Soulignons la Ste-Catherine, Goûter : galettes au choix

Activité spéciale : vente bénéfice au Centre des loisirs, le 17 novembre 2002, de 9 h 30 à 15 h 00 (bazar)

Décembre Souper des Fêtes au local, Échange de cadeaux : 2 tasses de Noël

Concours : emballage de votre cadeau

Janvier Relâche

Février Dégustation vin et fromages, Soulignons la Saint-Valentin

Lecture et adoption des comptes rendus des comités

Travaux au choix en rapport avec la Saint-Valentin

Mars Invité, Travaux inter-cercles, Goûter : salade ou hors d'œuvre

Avril Sortie à la cabane à sucre, Réunion sur place

Mai Souper spaghetti et exposition sur place, Invité, Perception de l'abonnement.

Congrès régional jeudi le 8 mai

Juin Perception de l'abonnement, Élection, Échange de plante (1 plante), Partie récréative, Goûter

Juillet Congrès provincial à Trois-Rivières

La recette des Fermières

Sauce B.B.Q. à l'érable

Ingrédients:

1 1/2 c. à table de beurre

3/4 tasse d'oignons hachés

3/4 tasse de sirop d'érable

1 tasse (ou moins) de vinaigre

3/4 tasse d'eau

1 1/2 tasse de ketchup

3 cubes boillon-boeuf (oxo)

1 1/2 c. à table de sauce Worcestershire

1/4 c. à thé de sel et poivre

3 gouttes de sauce Tabasco

- Préparation

- Fondre le beurre et faire brunir les oignons

- Ajouter tous les autres ingrédients et amener à ébullition

- Réduire la température et laisser mijoter à découvert 20 minutes, en remuant de temps à autre.



Petites annonces

Station-service l'Arrêt-Stop

200, route St-François
Berthier-sur-Mer G0R 1E0

Tél.: (418) 259-7704

Nous sommes présentement à la recherche d'un(e) employé(e) pour occuper le poste de commis-pompiste à plein temps à partir de septembre.

Si l'emploi vous intéresse, veuillez apporter votre curriculum vitae au comptoir du dépanneur à l'attention de Francine Montminy.



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

O bonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

L'allergie à l'herbe à poux : en diminuer les effets

L'herbe à poux est la plante qui cause les allergies saisonnières à partir de la fin juillet jusqu'aux premières gelées.

Les symptômes désagréables qu'elle occasionne chez certaines personnes (écoulement nasal, éternuements, yeux larmoyants et qui piquent) peuvent heureusement être réduits en prenant certaines précautions.

Tout d'abord, quand on sait reconnaître l'herbe à poux, on peut tenter de la faire disparaître de son environnement. Il s'agit d'une plante qui peut mesurer entre 10cm et 100 cm de hauteur. Ses feuilles sont minces et découpées, sa tige est velue et ses fleurs en épis libèrent, en juillet, le pollen qui cause les allergies. On la trouve souvent sur le bord des trottoirs, des voies ferrées, des chantiers de construction et dans les terrains vagues.

D'autres moyens simples permettent aussi de diminuer les symptômes d'allergie à l'herbe à poux. Comme le degré de pollen est plus bas en fin de journée, de même qu'après une pluie, choisissez ces moments pour vos activités extérieures quand c'est possible. Garder les fenêtres de la maison et de la voiture fermées en utilisant un climatiseur est aussi un autre moyen.

Si, malgré toutes ces précautions, vous êtes toujours incommodé, parlez-en à votre pharmacien. Il vous conseillera le produit le plus apte à soulager vos symptômes : antihistaminique sous forme de pilule, gouttes pour les yeux, vaporisateur nasal, etc. Il a votre santé et votre bien-être à cœur.

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

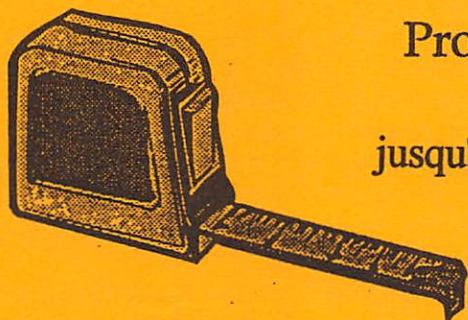




Desjardins

**Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud**

PROMOTION RÉNOVATION



Profitez d'un rabais de taux

jusqu'à 2,5% sur une marge de crédit

de 5000\$ et plus



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

.....

Siège social

Centre de service Saint-François
526, chemin Saint-François Ouest, C.P. 160
Saint-François (Québec) G0R 3A0
(418) 259-7786
Télécopieur: (418) 259-7787

Centre de service Saint-Pierre

689, rue Principale
Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0
(418) 248-1927
Télécopieur: (418) 248-8999

Votre seule institution financière

LOCALE